ABCYSS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 6777 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DE L'INDUSTRIE - 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 145 235,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	145 235,89 euros
A la réserve légale	1 222,10 euros
Solde	144 013,79 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	55 111,21 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	199 125,00 euros
A titre de dividendes prioritaires aux 675 actions de catégorie P	199 125,00 euros
Soit 295 euros par actions de catégorie P	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 199 125,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une

attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soil au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Toutefois, il est rappelé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux associées personne morale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
100 000 euros, soit 111,11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
néant

Exercice clos le 31 mars 2024 :
199 125 euros, soit 295 euros par action de préférence
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 199 125 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 septembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC
J2M CONCEPT
Julien REVET



ABCYSS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 62111 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DE L'INDUSTRIE, 38420 DOMENE
483 288 601 RCS GRENOBLE

BILAN AU 31 MARS 2025

DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
De GRENOBLE

1- Bilan, compte de résultat et annexe,

2- Affectation du résultat.

DOCUMENTS CERTIFIES CONFORMES,

C.M.G.A CONSTRUCTIONS MECANIQUES DU GRAND ARC – CMGA, Présidente
Société J2M CONCEPT, Présidente de CMGA
Julien REVET



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 600	3 871	729	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	24 259	11 245	13 014	15 440
Installations techniques, matériel et outillage	319 620	232 622	86 998	43 430
Autres immobilisations corporelles	214 417	162 448	51 969	74 007
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	24 877		24 877	24 877
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 216		5 216	5 176
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**593 004**	**410 185**	**182 819**	**162 945**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	1 834		1 834	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	859 132	18 246	840 886	458 196
Fournisseurs débiteurs	710		710	
Personnel	110		110	234
Etat, Impôts sur les bénéfices				3 677
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	18 072		18 072	14 947
Autres créances	19 951		19 951	11 342
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 506		4 506	
Valeurs mobilières de placement				29 747
Disponibilités	468 957		468 957	698 057
Charges constatées d'avance	30 458		30 458	26 463
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 403 731**	**18 246**	**1 385 484**	**1 242 663**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**1 996 735**	**428 432**	**1 568 303**	**1 405 608**

Bilan

	Net au 31/03/25	Net au 31/03/24
PASSIF		
Capital social ou individuel	62 221	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	120 445	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	723 846	856 060
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**145 236**	**66 912**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 056 749**	**977 971**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*82 338*	*103 666*
Découverts et concours bancaires	*674*	*761*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	83 012	104 427
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	122	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 483	119 074
Personnel	*47 683*	*42 299*
Organismes sociaux	*60 525*	*49 891*
Etat, Impôts sur les bénéfices	*16 791*	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*147 238*	*82 201*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*3 272*	*4 453*
Dettes fiscales et sociales	275 509	178 844
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 428	25 291
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**511 554**	**427 636**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**1 568 303**	**1 405 608**

Compte de résultat

	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/03/24 15 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 527 889	100,00	2 631 352	100,00	422 808	20,09
Production stockée						
Subventions d'exploitation	19 000	0,75	29 833	1,13	-4 867	-20,39
Autres produits	5 124	0,20	11 313	0,43	-3 927	-43,39
Total	**2 552 013**	**100,95**	**2 672 498**	**101,56**	**414 014**	**19,36**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	2 589	0,10			2 589	
Variation de stock (m.p.)	1 133	0,04			1 133	
Autres achats & charges externes	1 165 100	46,09	1 117 394	42,46	271 186	30,34
Total	**1 168 822**	**46,24**	**1 117 394**	**42,46**	**274 908**	**30,75**
VALEUR AJOUTEE	**1 383 190**	**54,72**	**1 555 105**	**59,10**	**139 106**	**11,18**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	21 745	0,86	34 904	1,33	-6 178	-22,12
Salaires et Traitements	697 009	27,57	795 988	30,25	60 219	9,46
Charges sociales	406 108	16,07	460 159	17,49	37 981	10,32
Amortissements et provisions	58 681	2,32	62 108	2,36	8 994	18,10
Autres charges	19 376	0,77	1 141	0,04	18 463	NS
Total	**1 202 919**	**47,59**	**1 354 299**	**51,47**	**119 480**	**11,03**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**180 271**	**7,13**	**200 806**	**7,63**	**19 626**	**12,22**
Produits financiers	9 797	0,39	4 147	0,16	6 480	195,31
Charges financières	2 789	0,11	1 895	0,07	1 273	83,97
Résultat financier	**7 008**	**0,28**	**2 252**	**0,09**	**5 207**	**289,02**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**187 279**	**7,41**	**203 057**	**7,72**	**24 833**	**15,29**
Produits exceptionnels	10 417	0,41	12 397	0,47	499	5,03
Charges exceptionnelles			121 747	4,63	-97 397	-100,00
Résultat exceptionnel	**10 417**	**0,41**	**-109 350**	**-4,16**	**97 897**	**-111,91**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	52 460	2,08	26 796	1,02	31 023	144,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	**145 236**	**5,75**	**66 912**	**2,54**	**91 707**	**171,32**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABCYSS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2025, dont le total est de 1 568 303 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 145 236 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/06/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 0
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Au cours de l'exercice, une opération de fusion a été réalisée avec la société SAVOY CONTROL. L'opération a été conclue le 1er septembre 2024 avec un effet rétroactif au 1er avril 2024.
La société ABCYSS en qualité d'absorbante, a repris les actifs et passifs de la société SAVOY CONTROL pour une valeur nette évaluée à 132 666.40 €. Par cet apport, le capital social de la société ABCYSS a été augmenté de 12 221 €, par la création de 220 actions supplémentaires.